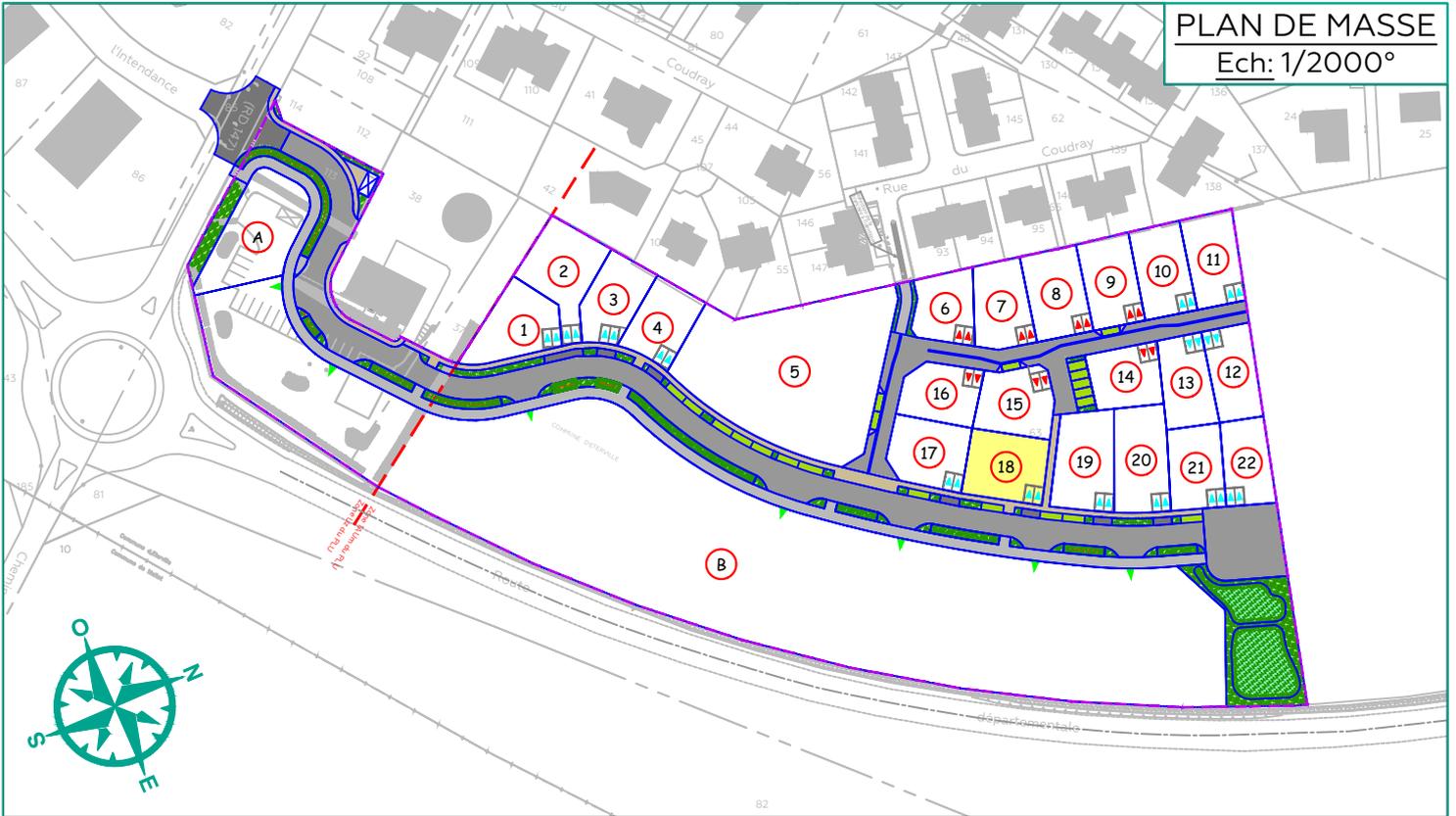


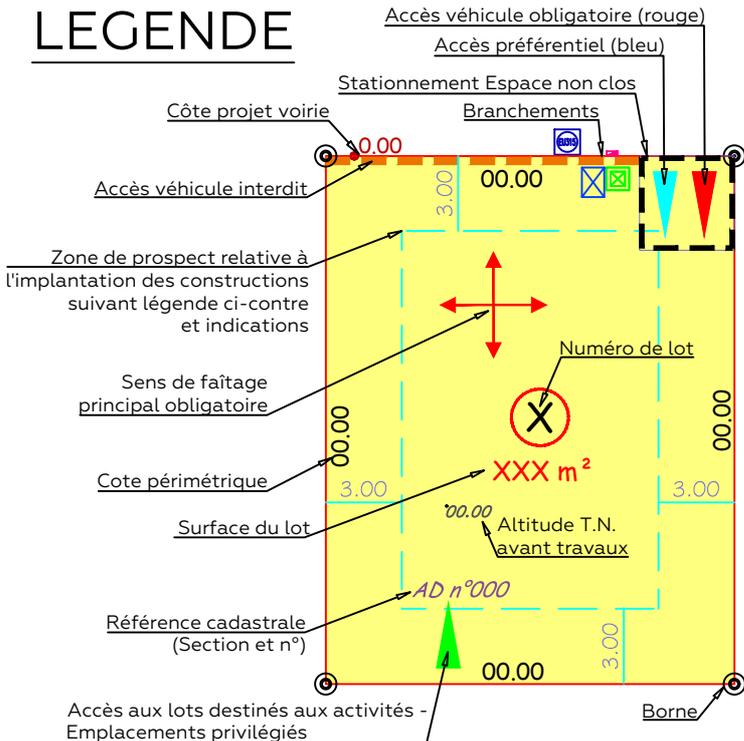
DÉPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE D'ETERVILLE

« Route de Maltot »

LOTISSEMENT
PLAN DE VENTE DU LOT 18

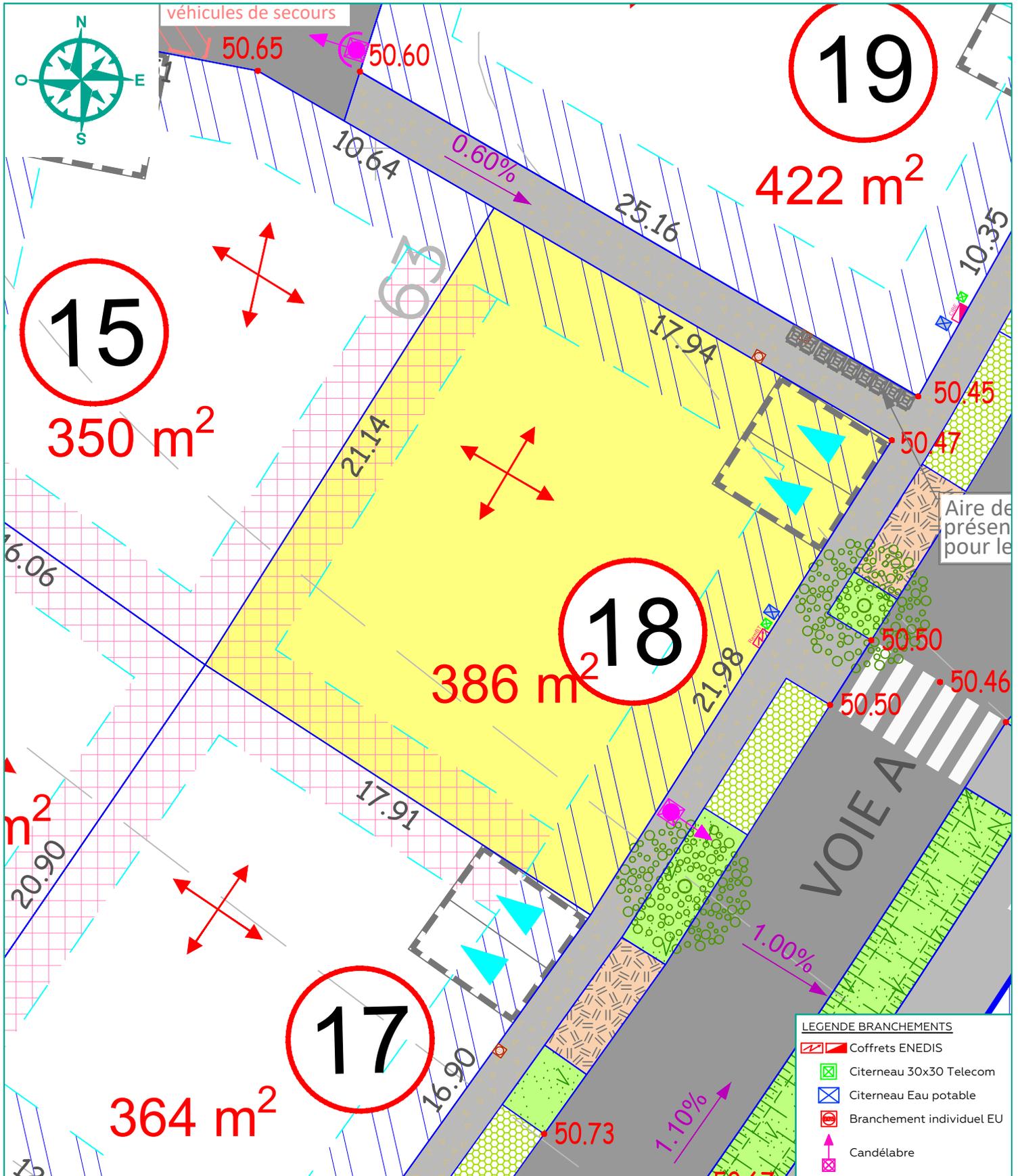


LEGENDE



LEGENDE ZONES DE PROSPECT RELATIVE A L'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

- Implantation des constructions avec un retrait minimum de 5.00m par rapport à l'alignement au droit de la route départementale 147.
- Implantation des constructions à l'alignement de la voie (voie secondaire au sens de l'Art. 6 zone Uz du PLU) ou avec un retrait de 5.00m par rapport à l'alignement au droit de la voie.
- Implantation des constructions avec un retrait de 3.00m par rapport à l'alignement au droit de la voie, ou entre 0 et 3.00m pour la construction d'un garage ou d'un préau dans le respect des règles précisées aux articles 9 et 10 zone 1AUM du PLU.
- Implantation des constructions avec un retrait minimum de 2.00m.
- Implantation des constructions avec un retrait minimum de 4.00m par rapport à la limite séparative du lot.
- Implantation des constructions en limite séparative ou avec un retrait minimum de 2.00m par rapport à la limite séparative du lot.
- Implantation des constructions avec un retrait minimum de 20m par rapport à l'axe de la route départementale 8.
- Servitude de passage de réseaux de distribution et de transport d'eau potable.
- Servitude de plantation, de maintien et d'entretien d'une haie bocagère et de bosquets.



LOT 18
 Surface : 386 m²
 Cadastre : Section AC n°62p18
 Adresse :
DOCUMENT PROVISOIRE

=>L'emplacement et l'altimétrie des ouvrages et des radiers sont indicatifs et sujets à modification suivant les réalisations techniques sur le terrain.

=>Les superficies sont données à titre indicatif.Elles deviendront définitives après bornage des lots.